

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au centre d'interprétation du cerf de Virginie, le mercredi 24 février 2021 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères Mesdames Linda Lirette et Christiane Binette. Mesdames Mélanie Renaud, Christiane Binette et Sylvie Leclair ont assistées à l'assemblée via ZOOM. Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2021-02-R11899 Ouverture de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. 2021-02-R11900 Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Projet Lac des Pères
4. Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
5. Engagement envers le projet de Route touristique « Route de l'Eau-vive » sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
6. Unis pour la faune
7. Acceptation soumission collecte des matières compostables
8. Ouverture du gym
9. Varia
10. Parole au public et période de questions
11. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3. 2021-02-11901 Projet Lac des Pères

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'approuver le plan DWG 74444 présenté par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre relativement au projet Le Domaine du Lac des Pères.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. 2021-02-R11902 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la

partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

Considérant la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier;

Considérant que l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;

Considérant la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*;

Considérant que ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature.

En conséquence, madame Sylvie Leclair appuyée par monsieur Yves Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau d'autoriser monsieur Roch Carpentier le maire ainsi que madame Nathalie Lewis la directrice générale à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. 2021-02-R11903 Engagement envers le projet de Route touristique « Route de l'Eau-Vive » sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille, en collaboration avec Tourisme Outaouais, à l'implantation d'une Route touristique sur son territoire sous la thématique « Route de l'Eau-Vive » (REV).

Considérant que le projet a fait l'objet de plusieurs présentations au Conseil des maires de la MRC et que celui-ci a adopté les résolutions d'engagement et d'appui au projet : 2019-R-AG020, 2020-R-AG385 ;

Considérant que la MRCVG, dans le plan d'affaires de la REV, propose un tracé, un nom et un pictogramme qui sont accueillis favorablement par le conseil municipal de **Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau** ;

Considérant que le tracé principal passe par la municipalité de **Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau** et que des mises à niveau sont nécessaires aux attraits nommés ci-dessous en vue du dépôt du dossier de la REV ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Renaud appuyée par madame la conseillère Christiane Binette, propose et il est résolu par le Conseil de **Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau** :

- D'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et Tourisme Outaouais dans leurs démarches auprès du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques pour la mise en place d'une route touristique dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

- D'effectuer les mises à niveaux énumérés ci-dessous avant le 1^{er} juin 2021 :

| | Améliorations à effectuer | Documents de référence |
|--|--|---|
| Centre d'interprétation du Cerf de Virginie | <ul style="list-style-type: none"> • Remplir la grille de critères de la REV • Corriger les critères non respectés | <ul style="list-style-type: none"> • Grille de critères de la REV • Guide des normes graphiques de signalisation MRCVG/REV fourni avec cette résolution |
| Sentiers de la Chute Rouge | <ul style="list-style-type: none"> • Remplir la grille de critères de la REV • Corriger les critères non respectés | <ul style="list-style-type: none"> • Grille de critères de la REV • Guide des normes graphiques de signalisation MRCVG/REV fourni avec cette résolution |
| | Ajouter des panneaux d'interprétation en lien avec la REV dans les sentiers où il n'y en a pas. (voir document fourni) | Liste de thème de panneaux en pièce jointes |
| Signalisation des attraits | Signalisation recommandée selon le guide de normes | Guide des normes graphiques de signalisation MRCVG/REV fourni avec cette résolution |
| Signalisation problématique | Adopter un règlement sur l'affichage afin de contrôler la pollution visuelle et l'appliquer | Voir document fourni [photos d'affichages problématiques prises dans chaque municipalité]. |

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. 2021-02-R11904 Unis pour la faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très

positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Courchaine et appuyé par Yves Morin et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7. 2020-02-R11905 Acceptation soumission collecte des matières compostables

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'accepter la soumission de Transports RLS inc. pour la collecte de matières compostables 2021 au montant de 21 500 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8. 2020-02-R11906 Ouverture du gym

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à la réouverture du gym tout en respectant les consignes de la santé publique.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. VARIA

10. Parole au public et période de questions

11. 2021-02-R11907 Levée de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Gilles Courchain propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h10.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière